

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2016/07/07/2016203748/justel>

Dossier numéro : 2016-07-07/05

Titre

7 JUILLET 2016. - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités de notification électronique du droit de préemption attribué à la Région wallonne en vertu de l'article D.358 du Code wallon de l'Agriculture

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 27-06-2019 inclus.

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 19-07-2016 page : 45045

Entrée en vigueur : 29-07-2016

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ARW 2019-03-14/51, art. 7, 002; En vigueur : 07-07-2019>